

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2015

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 16 février 2015
2. Comptes et gestion 2014 (Préavis No 04/2015)
3. Auberge communale – Transformation des locaux de services, adaptation des accès pour handicapés (Préavis No 05/2015)
4. Nombre de Conseillers communaux et municipaux et suppléants pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2016 – Art. 1 et 17 du Règlement du Conseil communal (Préavis No 06/2015)
5. Réponse au postulat No 1 pour une étude alternative liée à la construction d'un immeuble de voirie
6. Réponse au postulat No 2 pour une étude d'alternative d'affectation de la parcelle No 969
7. Elections du Bureau :
 - Président(e)
 - 1^{er} Vice-président(e)
 - 2^{ème} Vice-président(e)
 - Secrétaire
 - Scrutateurs (trices)
 - Scrutateurs (trices) suppléant(e)s
8. Communications municipales
9. Communications du Bureau
10. Divers et propositions individuelles

M. Youri Borboën, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Nicole Fouquetteau, Thérèse Maillefer, Claire-Lise Martin, MM. Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Lorenzo Carrea, Olivier Metry, Jean-Nicolas Muff, Alexandre Schmidt, Jacques Spengler, Patrick Zürn.

Non excusés : Francisco Fiol

D'autre part, M. Youri Borboën, Président, informe l'assemblée que Monsieur Joao Rodrigez, lui a communiqué par courrier du 1^{er} juin 2015 sa démission du Conseil Communal en raison de la multiplication de ses activités.

Notre Conseil communal est donc composé à ce jour de 59 membres. La dernière suppléante ayant refusé son mandat, cette liste est maintenant épuisée. Le Président, M. Youri Borboën, informe qu'aucune élection complémentaire n'est actuellement requise, puisque conformément à l'art. 86 al 5 et 32 al 3 de la LEDP les électeurs sont convoqués à l'extraordinaire dès que le nombre de conseiller est réduit de 1/5, et plus que six mois avant la fin de la législature.

L'appel fait ressortir la présence de 47 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Isabelle Katz et M. Bertrand Seydoux fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 16 février 2015

M. Youri Borboën, Président, informe l'assemblée que certains noms de familles n'ont pas été orthographiés correctement et seront corrigés.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président, M. Youri Borboën, remercie la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

2. Comptes et gestion 2014 (Préavis No 04/2015)

M. Youri Borboën, Président, précise que la délibération se fera d'abord sur les comptes, puis sur la gestion 2014, conformément à l'article 96 de notre Règlement.

Mme Irène Caron, Syndique, communique que la situation financière de la Commune est enviable avec un excédent de revenu de CHF. 2,16 millions, alors qu'un déficit de CHF. 413'700.00 avait été budgétisé.

Cette situation s'est déjà produite en 2011, lors du retour du décompte final de la péréquation. 2012 et 2013 étaient, par contre, déficitaires.

Toutefois, Mme Irène Caron, Syndique, souhaite rester prudente sur la gestion future des comptes de la Commune et rappelle que l'arrivée de nombreux étudiants sur le territoire n'a pas encore bien pu être établi en ce qui concerne les rentrées fiscales.

Elle souligne, dans les points négatifs, qu'une augmentation de CHF. 120'000.00 a été constatée concernant les frais des TPM.

En conclusion, la partie maîtrisable des comptes correspond aux prévisions faites lors de l'établissement du budget.

M. Christian Zünd, Président de la Commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

Comme depuis 2012, sur décision de l'Assemblée, la Commission des finances est associée à l'examen des comptes, la parole est donnée à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Youri Borboën, Président, rappelle également que les comptes de l'EPSP sont joints aux comptes communaux, mais qu'ils ne sont pas soumis au vote.

Il ouvre la discussion sur les comptes communaux 2014 et propose de les parcourir, page par page, puis, rubrique par rubrique.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 04/2015.

La parole n'étant pas demandée, l'on passe à la discussion sur le rapport de gestion 2014.

Mme Irène Caron, Syndique, n'a rien à ajouter au rapport de gestion de la Municipalité.

M. Christian Zünd, Président de la Commission de gestion, souhaite ajouter un complément à son rapport, ainsi que deux remarques.

En ce qui concerne la première page du rapport de la Commission de gestion, au milieu de la page, sur la visite des forêts du 11 juin 2015, il communique que ce paragraphe a été anti-daté, comme le rapport a dû être remis pour le 1^{er} juin 2015.

Il confirme que la visite a bel et bien eu lieu en présence de l'inspecteur et du garde forestier. M. Christian Zünd propose de prévoir, lors d'une prochaine sortie du Conseil communal, de visiter les forêts de la Commune, ceci étant vraiment très intéressant.

Depuis l'établissement du rapport de la Commission de gestion, il a été appris que les CFF sont en cours pour les démarches pour la mise à niveau des marche-pieds.

En conclusion, la Commission de gestion est heureuse de voir que la Commune a mis au concours le poste pour un apprenti horticulteur. Point qui avait également été relevé dans son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Youri Borboën, Président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2014
- du rapport de gestion de la Municipalité
- du rapport de la Commission de gestion

DECIDE A LA MAJORITE (44 OUI, 2 ABSTENTIONS)

- d'accepter les comptes 2014 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés
- de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014

3. Auberge communale – Transformation des locaux de services, adaptation des accès pour handicapés (Préavis No 05/2015)

M. Youri Borboën, Président, donne la parole à M. Michel Perreaud, Municipal.

Ce dernier n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est ensuite donnée à Monsieur François Vogel, Président de la Commission chargée d'étudier ce préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 05/2015.

Mme Adelheid Addor se réfère au rapport de la Commission ad'hoc et a vu avec plaisir dans ce rapport que la Commission suggérait aux architectes « d'inclure une réflexion sur l'attractivité du centre du village ».

Toutefois, elle est en colère car elle trouve que beaucoup de temps s'est écoulé depuis que les deux premières études pour la salle villageoise ont été rejetées et que les rejets étaient dus au fait d'avoir la salle au milieu du village et garder l'attractivité du centre villageois.

M. Philippe Diserens, souhaite s'exprimer. Au niveau de l'enveloppe globale des travaux il est fait mention d'une part d'un montant de CHF. 860'000.00 et d'autre part d'une fourchette entre CHF. 900'000.00 et CHF. 1'200'000.00. Il demande quels sont les chiffres à retenir en priorité ?

M. Michel Perreaud, Municipal, communique à l'assemblée que suite au préavis il a été décidé de demander à l'architecte, de voir dans quelle mesure il serait possible d'installer un ascenseur, d'où la différence entre les chiffres précités.

Personne ne souhaitant la parole, il est passé ensuite au vote à main levée sur le préavis No 05/2015.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2015
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (45 OUI – 1 ABSENTION)

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF. 60'000.00 pour la transformation des locaux de services, adaptation des accès pour handicapés de l'Auberge communale,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités
- d'amortir intégralement cette somme par le compte No 9282.000 Réserve générale

M. Edy Bridy souhaite faire une remarque concernant la différence des montants donnés par la Municipalité, car les commissions se sont réunies le même jour soit le 1^{er} juin 2015. Il trouve rapide le fait d'avoir eu l'idée de la création d'un ascenseur.

M. Youri Borboën, Président, l'informe qu'il aurait dû faire sa remarque avant le vote, mais donne toutefois la parole à la Municipalité si elle le souhaite, ceci ne changeant en rien le vote précité.

Mme Irène Caron, Syndique, communique qu'il faut voir la différence dans la lecture des remarques de la Commission ad'hoc qui différencie 1) que la mise en place d'un ascenseur ne se fera que selon les possibilités et 2) le coût total des travaux devrait avoisiner CHF. 860'000.00.

Le montant pour l'installation n'est donc pas intégré dans ce rapport, alors que dans les conclusions de la Commission des finances il l'est.

4. Nombre de Conseillers communaux et municipaux et suppléants pour la législature commençant le 1^{er} juillet 2016 – Art. 1 et 17 du Règlement du Conseil communal (Préavis No 06/2015)

Le Président, M. Youri Borboën, laisse la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui souligne que le Conseil communal de ce soir est l'un des derniers à siéger sur ce sujet, les autres communes ayant déjà réglé cette formalité.

Dès lors, après avoir pris connaissance par la presse du vote des communes avoisinantes, Mme Irène Caron, Syndique, constate que plusieurs communes augmentaient le nombre de leurs Conseillers et suppléants.

Après concertation avec le Bureau du Conseil communal, il a été décidé de conserver le nombre de 60 Conseillers et d'augmenter le nombre de suppléants à 15.

Le Président, M. Youri Borboën, donne alors la parole à Mme Katharina Zürn, Présidente de la Commission ad'hoc.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 06/2016.

M. Jacques Perrinjaquet, souhaite faire une remarque quant au nombre des 15 suppléants. Il communique qu'à coup sûr un deuxième tour devra être organisé quant aux choix des Conseillers et suppléants. En effet, il fait remarquer qu'à l'époque il y avait eu 80 candidats et 67 avaient obtenus la majorité absolue au premier tour. Il avait donc fallu trouver 2 suppléants pour le 2^{ème} tour et par chance il y avait eu une votation fédérale ou cantonale ce qui avait permis de trouver les suppléants nécessaires.

Mme Katharina Zürn, quant à elle ne voit pas de problème à trouver 15 suppléants étant donné que s'il devait y avoir un second tour, ils seraient élus à la majorité relative.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2015
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (45 OUI – 1 ABSTENTION)

- de fixer le nombre des membres du Conseil communal à 60 (soixante) personnes, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2016
- de fixer le nombre des suppléants du Conseil communal à 15 (quinze) personnes, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2016
- de fixer le nombre des membres de la Municipalité à 5 (cinq) personnes, pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2016.

5. Réponse au postulat No 1 pour une étude alternative liée à la construction d'un immeuble de voirie

En préambule, M. Youri Borboën, Président, rappelle à l'assemblée les particularités de ce droit d'initiative qui est dévolu à chaque membre du Conseil communal. Afin de clarifier la notion de postulat et de son traitement, il donne lecture de l'article y relatif du Règlement du Conseil communal.

Il confirme également que les postulats ont été remis par écrit au Président, que ceux-ci ont été portés à l'ordre du jour et qu'ils ont été pris en considération par vote au Conseil communal du 16.2.15.

Puis, ils ont été renvoyés directement à la Municipalité et cette dernière a analysé la situation et a dressé un rapport pour chaque postulat conformément à l'art 33 al 4 LC.

Le bureau a nommé une commission ad'hoc et la commission a délivré son rapport pour chaque postulat.

Il n'est pas possible d'amender un rapport lié à un postulat. La commission ad'hoc doit faire part de ses considérations sur son rapport, et le vote au Conseil porte ensuite uniquement sur une prise acte ou non prise acte de la réponse de la municipalité.

Le Président, M. Youri Borboën, donne alors la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui n'a rien à ajouter au rapport.

Parole est ensuite donnée à M. Philippe Gandillon, Président de la Commission ad'hoc, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte.

M. Philippe Martin souhaite modifier le mot « DECIDE », par le mot « PREND ACTE » dans les conclusions du rapport, car il n'y a pas de décision à prendre suite au rapport.

M. Dominique Tavel, 1^{er} Vice-Président, informe l'assemblée qu'il faut prendre acte sans décision particulière, puisqu'il n'y a pas de crédit à voter, mais de prendre acte de la rédaction du rapport de la Municipalité.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est ensuite passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la réponse au postulat No 1,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE
(45 OUI – 1 ABSTENTION)

- de la réponse de la Municipalité au postulat No 1.

6. Réponse au postulat No 2 pour une étude d'alternative d'affectation de la parcelle No 969

M. Youri Borboën, Président, donne la parole à Mme Irène Caron, Syndique.

Cette dernière informe le Conseil communal que la Municipalité a reçu un courrier du Canton entre la rédaction de la réponse au postulat et la réunion de la Commission ad'hoc.

Les conclusions de ce courrier sont projetées sur le tableau et Mme Irène Caron, Syndique, en donne également lecture.

M. Youri Borboën, Président, donne ensuite la parole à M. Philippe Gandillon, Président de la Commission ad'hoc, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte.

M. Philippe Diserens, souhaite s'exprimer et ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour une fois, je souhaite intervenir non pas sur le fond, mais sur la forme.

Bien que des compléments d'informations viennent de nous être livrés, nous devons prendre acte ou non de la réponse rédigée et admise en Municipalité le 11 mai dernier.

Le document soumis fait mention de l'absence de réponse écrite du SDT au jour de son admission en Municipalité.

Depuis lors, comme lu à l'instant la Municipalité a reçu réponse de ce service, réponse dont le contenu diffère sensiblement ce qui a été rédigé.

Fort de cette situation, lors de sa première séance du 2 juin, la commission a suggéré à la Municipalité de ne pas répondre aujourd'hui au postulat, et de reporter sa prise de position à notre séance d'octobre.

A cette date, ce mode de faire a rencontré l'approbation du délégué de la Municipalité.

La commission a ensuite été convoquée pour une seconde séance au cours de laquelle, il lui a été affirmé que la Municipalité voulait absolument que la réponse à ce postulat soit portée à l'ordre du jour de notre conseil de ce soir.

Etant donné le contenu de la réponse écrite au postulat déposé, je ne prendrai pas acte de la réponse et avoue ne pas comprendre la volonté de passer en force une réponse, voire même une non-réponse, laquelle ne correspond pas aux derniers éléments en mains de notre Municipalité, ceci d'autant plus que, lors de la séance du 16 février, M. Landolt précisait au sujet de ce postulat :

Je cite : « La Municipalité fera tout son possible pour rendre rapport le 29 juin, étant étendu qu'en matière d'aménagement du territoire et des nouvelles mesures introduites par la LAT, cela peut prendre un certain temps. »

Fin de citation.

Je vous remercie de votre attention

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, confirme la volonté de la Municipalité d'être dynamique et d'aller de l'avant avec ce projet, et le texte de la réponse aurait été le même si il avait été décidé de reporter la réponse au mois d'octobre.

M. Pierre Etter, demande quel serait le temps nécessaire pour faire une étude globale.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, dit qu'il y aurait 3 points à traiter, à savoir réétudier les Zones d'intérêts publiques qui pourrait prendre environ une année, traiter les zones de compensation, temps environ une année, suite à cela démontrer les besoins avérés qui prendrait également plusieurs mois, dès lors il faudrait compter comme ordre de grandeur, pour le tout, environ 2 à 3 ans, selon la propre appréciation personnelle de M. Jean-Marc Landolt, Municipal.

M. Dominique Tavel a pris acte des réponses générales des services cantonaux. Il ne voit pas pourquoi l'amalgame est fait par les services cantonaux avec le Grand-Pré, mais ceci mérite effectivement une étude de la part de la Municipalité.

De plus, il souligne qu'il faut voir les deux postulats dans leur ensemble Dès lors, la volonté générale de faire une grande salle et une voirie est avérée.

Il demande ce que la Municipalité entend faire avec cette réponse du SDT.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, lui communique qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucune volonté de la part de la Municipalité de faire quoi que ce soit sur la parcelle No 969.

M. Dominique Tavel, n'accepte pas cette réponse, et rappelle que selon les statistiques, la Commune est en sous-effectif de terrain à urbaniser, à savoir entre 8 et 11 %, et selon l'application de la LAT est à 22 %. Il demande à la Municipalité d'avoir une politique cohérente face au PALM. Il trouve que ce n'est pas normal que le Canton freine la Commune qui est en sous-dotation de terrain à bâtir et que c'est des arguments à donner au Canton.

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, informe l'assemblée que jeudi prochain, une séance est agendée avec le Directeur du Service du SDT. M. Dominique Tavel en prend note.

M. Philippe Diserens, tient à rappeler qu'il y a quelques minutes, la Municipalité se disait dynamique et vouloir aller de l'avant et après quoi, ne rien vouloir faire.

Il souligne que le postulat sur lequel il y a lieu de prendre acte ou non, a eu une rédaction et ce qui vient d'être dit ne fait pas partie de la réponse au postulat de la Municipalité. M. Philippe Diserens cite l'avant-dernier paragraphe de la page 2, de la réponse de la Municipalité, à savoir « *La Municipalité, dans le cadre de l'étude visant à répondre aux deux postulats, a fait une demande dans ce sens au service cantonal compétent (SDT). Au moment de rédiger ce document, la réponse formelle dudit service ne nous est pas parvenue. Toutefois, fort d'entretiens téléphoniques avec la responsable du dossier, ainsi que de l'avis exprimé par M. Meylan du Bureau Plarel, il y a lieu de penser qu'une nouvelle affectation soit envisageable pour cette parcelle.* »

Suite à cela, il invite les Conseillers à ne pas prendre acte de la réponse de la Municipalité.

Il est ensuite passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la réponse au postulat No 2,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE (20 OUI – 15 NON – 11 ABSTENTIONS)

- de la réponse de la Municipalité au postulat No 2.

7. Elections du Bureau

Election du Président

Le Président, M. Youri Borboën, laisse la parole à M. Dominique Tavel, 1^{er} Vice-Président pour cette élection.

M. Dominique Tavel, prend la parole et demande si M. Youri Borboën se porte candidat, ce qu'il confirme. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Pierre Etter demande s'il serait possible de procéder au vote tacitement, comme le permet le nouveau Règlement communal.

M. Dominique Tavel, 1^{er} Vice-Président, et bien que le nouveau Règlement n'ait pas été ratifié par la Chancellerie, accepte cette façon de procéder, ainsi que pour les élections suivantes.

M. Youri Borboën est élu tacitement par acclamation.

Election du 1^{er} Vice-président

M. Youri Borboën, Président, reprend la parole.

Conformément à l'art. 11 de notre Règlement il y a lieu d'élire un 1^{er} et un 2^e vice Président. Le décès l'année passé de notre 2^{ème} Vice Président M. Claude-Alain Vuillerat a « chamboulé » l'ordre des choses. C'est M. Dominique Tavel qui a été nommé 1^{er} Vice Président pour l'année écoulée

Le Président, M. Youri Borboën, demande si M. Dominique Tavel accepte d'être candidat.

M. Dominique Tavel accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

M. Dominique Tavel est élu tacitement par acclamation.

Election du 2^{ème} Vice-président

M. Daniel Dietrich accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

M. Daniel Dietrich est élu tacitement par acclamation.

Election d'une Secrétaire

Mme Sandra Cavin ayant donné sa démission à fin juin 2015, Mme Thérèse Maillefer, bien qu'absente en raison de vacances, a transmis sa candidature pour le poste.

Mme Thérèse Maillefer est élue tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs

Mme Isabelle Katz accepte d'être candidate. M. Loïc Maillefer accepte d'être candidat.

Mme Isabelle Katz est élue tacitement par acclamation.

M. Loïc Maillefer est élu tacitement par acclamation.

Elections des scrutateurs suppléants

Mme Muriel Andrey accepte d'être candidate. M. Sébastien Baconnier accepte d'être candidat.

Mme Muriel Andrey est élue tacitement par acclamation.

M. Sébastien Baconnier est élu tacitement par acclamation.

8. Communications municipales

M. Michel Perreaud

Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 15 avril 2015 au Château et a décidé de soutenir les projets suivants :

1. FEDEVACO, Norlha, légumes pour une meilleure santé	Fr.	1'500.--
2. FEDEVACO, Helvetas, coton biologique et équitable, Bénin	Fr.	1'500.--
3. FEDEVACO, ASCEAS, gestion des déchets au Burkina Faso	Fr.	1'500.--
4. Centre de promotion pour la santé, écoles d'infirmières au Congo	Fr.	2'500.--
5. TASMIN, aide aux orphelins et familles dans le besoin, Sri Lanka	Fr.	2'000.--
6. RESO Femmes, eau, assainissement, alimentation, Ouagadougou	Fr.	2'500.--
7. Paysans Solidaires, aide agricole au Burkina Faso	Fr.	500.--
8. Médecins sans Frontières, lutte contre l'Ebola, Afrique	Fr.	2'000.--
9. Digger Fondation, déminage en Bosnie-Herzégovine	Fr.	2'500.--
10. MOUV'Burkina, assistance aux personnes handicapées, Burkina Faso	Fr.	2'500.--
11. ASTRAME, assistance aux enfants en difficultés, deuil, divorce, CH	Fr.	1'000.--

12. Vivamos Mejor, assistance aux familles, Amérique latine

Fr. 2'500.--

Total

Fr. 22'500.--

Suite au tremblement de terre survenu au Népal, le 25 avril 2015, la Commission a décidé d'octroyer un montant de Fr. 2'500.— à l'Association Norlha.

Collège du Chaney – Salle de gymnastique

Suite à des infiltrations d'eau dans la salle de gymnastique du collège du Chaney, nous avons mandaté l'entreprise Soletanche SA afin de procéder aux travaux d'étanchéité. Ces travaux ont été relativement importants et la facture finale s'élève à Fr. 17'362.60 TTC.

Bâtiment Place du Saugey 6

Après de multiples pannes, nous avons procédé au remplacement de la motorisation de la porte coulissante automatique du magasin PAM, pour un montant de Fr. 5'946.25 TTC.

M. Jean-Marc Landolt

Parcelle N° 968 – Dépollution – Préavis N° 08/2013

Dans sa séance du 02 décembre 2013, le Conseil communal a décidé d'octroyer un droit de superficie à la société Grimper.ch SA, ainsi qu'un crédit d'un montant maximum de Fr. 300'000.— pour l'éventuelle dépollution des terres de la parcelle N° 968.

Nous avons le plaisir de vous informer que ce crédit n'a pas été utilisé.

M. Eric Maillefer

Nouvel apprenti au service de voirie

La Municipalité d'Echandens a décidé d'engager un(e) apprenti(e) horticulteur-paysagiste pour son service de voirie, ceci dès le mois d'août. Cet(te) apprenti(e) sera encadré(e) par Monsieur Aurélien Cicognani, professionnel de la branche.

Le service de voirie dispose de l'infrastructure et de la place nécessaire et ainsi, la Commune est heureuse de pouvoir participer à la formation des jeunes dans la mesure de ses possibilités.

Au vu du développement du village, l'effectif de la voirie ne suffit plus à remplir la totalité des nombreuses tâches incombant à ce service. C'est aussi pour cette raison que ce renfort jeune et dynamique, sera le bienvenu.

Cet engagement sera fait sans dépassement du poste budgétaire 2015, puisque l'un de nos employés a diminué son temps de travail de 20% depuis le début de l'année.

Mme Irène Caron**Règlement du Conseil communal**

La Cheffe du Département des institutions et de la sécurité a approuvé, en date du 15 juin 2015, le Règlement du Conseil communal d'Echandens.

Cette approbation a été publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, édition du 19 juin 2015.

L'entrée en vigueur du Règlement est prévue dès l'échéance des délais de recours possibles, à savoir 20 jours pour un éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal et 10 jours pour un éventuel dépôt d'un référendum communal auprès de la Municipalité, donc une entrée en vigueur au 10 juillet 2015 au plus vite.

9. Communications du Bureau

M. Youri Borboën, Président, revient sur les votations qui ont eu lieu auparavant et relève que sa voix a été comptée dans les chiffres qui ont été annoncés alors que cela ne devait pas être le cas.

Note hors procès-verbal : les chiffres indiqués plus haut ont été corrigés en conséquence.

Votations des 8 mars et 14 juin 2015

Le Président, M. Youri Borboën donne ensuite les résultats des votations ayant eu lieu en date du 8 mars et du 14 juin 2015.

Tir de l'amitié des 29 avril et 2 mai 2015

Bon nombre de Conseillers et Conseillères étant engagé dans diverses équipes de tireurs, nous n'avons malheureusement pas pu réunir une équipe pour défendre les couleurs du Conseil communal. Le Président, M. Youri Borboën espère qu'il en sera différemment lors de la prochaine édition.

Volleyball – Finale de la coupe Volley Wellness

C'est à Echandens le 31 mai 2015 qu'a eu lieu la finale de la coupe de Volley Wellness. A cette occasion un match amical a été organisé entre la jeunesse et les autorités communales. Les autorités communales ont brillamment gagné ce match. L'équipe était magistralement coachée par Philippe Gandillon, et les joueurs étaient notre Syndique Mme Irène Caron, M. Jérôme de Benedictis, Municipal, et les Conseillers : Philippe Diserens, François Vogel, Loïc Maillefer, Stéphane Steiner, Patrick Zürn.

Sortie du Conseil communal le 20 juin 2015

M. Youri Borboën Président, tient ici à encore remercier la Municipalité pour avoir permis l'organisation de notre sortie annuelle du Conseil communal, qui s'est déroulée dans la région du Vully. Le temps et la bonne humeur étaient de la partie, quelques visites et promenades ainsi qu'une bonne table ont contribué au succès de cette journée.

Absences et/ou excuses aux séances du Conseil communal

M. Youri Borboën, Président, tient à rappeler à chacun que toutes les communications d'excuses pour des absences aux séances du Conseil communal sont à lui adresser directement ou alors à la Secrétaire.

Téléphones et courriels :

M. Youri Borboën – 021/701.57.74 – 079/566.74.56 – youri.borboen@bluewin.ch

Mme Thérèse Maillefer – 021/702.23.05 – 079/295.86.23 – therese.maillefer@bluewin.ch

Agenda 2015-2016

05.10.2015	Conseil communal
18.10.2015	Elections fédérales (Conseil National/Conseil des Etats) Le bureau sollicitera du renfort auprès du Conseil pour le dépouillement + quelques ordinateurs pour la saisie du scrutin
07.12.2015	Conseil communal
10.12.2015	Assemblée de commune

Démission de notre Secrétaire du Conseil communal

Le Président, M. Youri Borboën, rappelle avoir pris acte avec regret de la démission de la fonction de Secrétaire du Conseil de Mme Sandra Cavin. Sandra réintègre ainsi les bancs du Conseil et au nom de toutes et tous un bouquet de fleurs lui est remis en guise de remerciements pour tout le travail accompli.

10. Divers et propositions individuelles

M. Pierre Etter, souhaite s'exprimer et ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Simple question à propos du nouveau projet de salle villageoise

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Tout d'abord, je souhaiterais féliciter et remercier la Municipalité pour son excellent travail. Après le refus de la population de l'ancien projet de salle villageoise par référendum le 22 septembre dernier, ils ont trouvé force et courage pour garder le cœur à l'ouvrage.

Ceci dit, je souhaiterais revenir sur une question de fond. L'ancien projet aurait été refusé pour 3 raisons majeures: l'emplacement de la salle certes, mais aussi à cause de son esthétique et surtout pour son coût. Oui, son devis estimatif des travaux de construction et équipement de la salle de 7 millions HT avec le réaménagement de la Place du Saugey pour un montant total de 13 millions en a décidé plus d'un.

Aussi, lorsque nous nous apercevons que le nouveau projet qui est en train de se mettre en place nécessite au préalable 3 millions pour déplacer la voirie actuelle, puis 6 millions pour reconverter cette voirie en salle villageoise avec un parking souterrain limité à 30 voitures, il semble malheureusement que ce montant total de 9 millions ne passerait non plus pas la rampe en cas de votation ou de référendum.

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Ne trouvez-vous pas que ce nouveau projet à 9 millions est un peu trop onéreux et risque fortement de se voir aussi refuser par la population ?

Merci de votre attention.

M. Bertrand Seydoux, communique à l'assemblée qu'il a été approché par quelques Conseillers, concernant une demande de visite de la Gare de triage. En effet, ce dernier y est employé.

Après s'être entretenu avec ses supérieurs, il confirme au Conseil communal qu'une visite serait possible en date du 25 septembre 2015, en fin de journée. La Municipalité est également la bienvenue. M. Bertrand Seydoux rappelle qu'il s'agit d'une visite informelle.

Dès le programme connu, tous les Conseillers et Conseillères seront avisés.

M. Philippe Martin, souhaite informer le Conseil communal que la Paroisse de Lonay-Préverenges-Vuillerens organisera, en date du dimanche 30 août 2015, après le culte qui aura lieu sur le Monteiron, une ballade villageoise qui mènera les paroissiens visiter le Château et l'Eglise d'Echandens. La visite se poursuivra ensuite à Romanel-sur-Morges.

M. Loïc Maillefer, informe l'Assemblée qu'en date du 7 juillet 2015, aura lieu la votation pour l'organisation du Trophée de la Venoge 2016. Sont en lice pour recevoir cette manifestation la Jeunesse d'Echandens et celle de Daillens.

A cette date, un apéritif sera offert à tous les citoyens sur la place du village au Saugey, ceci même si la Jeunesse n'obtient pas l'organisation.

M. Jacques Perrinjaquet, tient à rappeler à tous la Fête de l'Abbaye à Echandens, qui aura lieu les 15-16 et 17 août 2015.

Mme Catherine Paganuzzi, communique que malheureusement la fréquentation de la Ludothèque est en baisse. Afin de remédier à ceci, elle informe que le local sera ouvert chaque premier samedi du mois, et ceci dès le mois de septembre 2015, de 10h00 à 12h00. Un avis sera également inscrit sur le site internet de la Commune.

Mme Irène Caron, Syndique, tient à remercier les Conseillères et Conseillers pour leurs votes et félicite également les personnes élues ce soir.

Elle remercie également le Bureau pour l'organisation de la magnifique sortie du Conseil communal et confirme également la date du 10 décembre 2015 pour l'assemblée de Commune en vue des élections de 2016.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Sandra Cavin